COMMUNE
DE
SOSPEL

RAPPORT EXPLICATIF SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

POINTS PRELIMINAIRES

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désignera son secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 MARS 2025

DELIBERATIONS

Finances - Rapporteur : M. Christophe BRUNENGO

1. Délibération portant vote du compte de gestion de la commune

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il est proposé aux conseillers de l'approuver.

2. Délibération portant vote du compte administratif de la commune

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, il est élaboré par l'ordonnateur et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme. Il est proposé aux conseillers d'approuver ce dernier .

Le Maire en exercice doit se retirer au moment du vote.

3. Délibération portant affectation de résultat pour le budget communal

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante existe.
La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

4. Délibération portant établissement des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de reconduire à l'identique pour 2025, les taux d'imposition appliqués en 2024.
Les communes sont tenues de délibérer avant le 15 avril même si les taux restent identiques à l'année précédente.

5. Délibération portant vote du budget primitif de la commune

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution.

6. Délibération portant vote du budget primitif du budget annexe de la station-service

Pour la 1ere année, dans la perceptive de la mise en service de la station-service communale, le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif constituant la prévision des dépenses. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution.

7. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « station-service »

Par délibération en date du 03 octobre 2024, il a été créé un service public de fourniture de carburant station-service dont les opérations sont retracées au sein du budget annexe dénommé « station-service ».
Il convient parallèlement d'assurer sur ce budget annexe un niveau de trésorerie suffisant pour faire face aux dépenses et préserver le délai de paiement des factures aux prestataires.
Lors du Conseil du 20 décembre 2024 une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe station-service d'un montant de 150 000 € avait été adoptée. Mais, compte tenu de la capacité des cuves, du prix d'achat des carburants, et pour éviter toute rupture d'approvisionnement, cette avance doit être portée à 300 000 €.

<u>Vie associative - Rapporteur : Mme Martine FERRERO</u>

8. Délibération portant attribution de subventions aux associations 2025

Il est proposé de voter individuellement les subventions aux associations pour l'année 2025 pour un montant total de 29 900 €. Le détail des subventions proposées est présent dans la délibération.

<u>Affaires scolaires - Rapporteur : M. Renaud DETOEUF</u>

9. Règlement cantine et périscolaire

A la suite de la mise en place du « portail familles », le règlement du 02 juillet 2018 n'était plus adapté en ce qui concerne notamment les modalités de paiement, les inscriptions, le déroulement de l'accueil, etc. Un nouveau règlement ci-joint est alors proposé à l'approbation du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions portant sur des éléments mineurs peuvent être posées